

FAQ examens ASE "spécial 2020"

Cette information sera updatée chaque fois que nécessaire.

Voici la version au 04 juin 2020, avec les questions actuellement les plus courantes.

1. En tant qu'employeur, je vais recevoir une grille de l'Etat pour évaluer la pratique de mon apprenti, spécialement cette année. Quels sont les délais et modalités d'envoi?

L'Etat envoie une grille à l'entreprise formatrice entre le 22 et le 25 mai, accompagnée d'une circulaire en précisant le fonctionnement. L'entreprise formatrice complète ensuite la grille entre le 1^{er} et le 12 juin, et la renvoie au plus tard le 12 juin à l'adresse indiquée. Ce délai doit être impérativement respecté.

2. Quelle durée d'observations des compétences de l'apprenti dois-je prendre en compte en remplissant cette grille?

Pour remplir la grille, vous devez renseigner le niveau atteint maintenant par votre apprenti, et son employabilité. Il n'y a pas lieu d'organiser un moment de test particulier: ce qui compte, c'est ce que vous constatez de l'apprenti en fin de son apprentissage. Pour mettre chaque note, vous devez tenir compte de la compétence "purement pratique" de l'apprenti, mais aussi des compétences personnelles et sociales qui résonnent pour l'objectif. En cas de nécessité, ces compétences personnelles et sociales sont rappelées dans le plan de formation. Vous pouvez discuter de l'évaluation avec l'apprenti, mais vous n'êtes pas obligé.

3. Dans mon entreprise, plusieurs personnes connaissent bien le candidat. Qui remplit la grille envoyée par l'Etat?

Le formateur/responsable la signe et en prend la responsabilité. Mais il peut s'entourer d'autres avis autorisés.

4. J'ai passé un TPP avant le 15 mars, et j'ai bien compris qu'il ne compterait pas. Quand puis-je venir prendre connaissance des résultats que j'avais obtenus?

Selon la législation, après la fin de la session. Réellement, ce sera possible dès après le 15 juin, merci à chaque candidat le souhaitant de s'annoncer à sebastien.delage@ne.ch. C'est au candidat de décider s'il est accompagné d'une autre personne lors de ce moment de consultation.

- 1. La plupart de mes collègues apprentis dual ont reçu les grilles d'évaluation TP courant mai, et mon employeur n'a actuellement toujours rien reçu. Que faire?**

Vous devez immédiatement contacter ofap.examens@ne.ch, et signaler la difficulté.

D'autres questions précises suivront, elles émanent toutes de vos situations. N'hésitez pas à les communiquer.